

Edito

Encore une période chaotique pour cet été : cette année, ce ne sont pas des lois qui sont passées en catimini (quoi que...) mais ce fut un pied de nez magistral à la démocratie de la part du Président Macron durant 51 jours : le gouvernement a été posé sur son flanc en attendant le bon vouloir du chef de l'État, les anciens nommés tenant leurs ministères en faisant semblant de rien... et pour finalement sortir un vieux briscard aux relents d'extrême-droite qui connaît la musique des finances en guise de premier ministre.

Durant cette période, notre ministre démissionnaire a tout de même joué son rôle : sait-on jamais, auront-ils besoin d'une volontaire pour la prochaine mouture... ?

Les enseignants (ces fainéants), eux n'ont pas laissé ce laisser-aller influencer sur la rentrée car chacun était à son poste pour que tout se passe pour le mieux ; comme chaque année il a fallu courir pour faire le tampon lorsque des erreurs avaient été commises en haut lieu, et c'est grâce à l'efficacité et à la capacité d'adaptation de chacun que ces premiers jours se sont déroulés avec brio.

Voilà, parfois un peu d'autocongratulation fait du bien à l'égo...tout en restant vigilant bien sûr, et le SNUEP est présent pour vous épauler.

Bonne rentrée à vous toutes et tous !

Philippe, Lorène, Karine et Lydia

Sommaire :

Edito..... page 1

On fragilise les enseignants, donc ils ont plus tendance à accepter la subordination..... page 2

Conférence de presse de la ministre démissionnaire Nicole Belloubetpage 3

Enquête FSU : il manque « au moins 1 enseignant dans 56% des collèges et lycées ».....pages 4 et 5

Classes prépa pour els recalés-es du DBN..... page 6

Brèves..... page 7

Heures supplémentaires : ne cédez pas au chantage ! page 8

Dossier : l'apprentissage en augmentationpages 9 à 11

Stages 1^{er} semestre 24/25page 12

Bulletin adhésion..... page 13

« On fragilise les enseignants, donc ils ont plus tendance à accepter la subordination »

Dans « Enseignants, les nouveaux prolétaires », le docteur en sciences de l'éducation Frédéric Grimaud démontre le lien entre le nouveau management public et l'affaiblissement social du métier de professeur.

La rentrée des classes est un temps fort pour l'éducation nationale mais les évolutions s'y s'opèrent souvent à bas bruit. Un changement dans le statut des directeurs par-ci. Un moindre pouvoir des syndicats sur les carrières par-là. A chaque fois, une poignée d'enseignants et de syndicalistes s'insurgent, tentent de résister, mais l'opinion y prête peu d'attention. Trop technique, pas assez spectaculaire. Dans Enseignants, les nouveaux prolétaires : le taylorisme à l'école (ESF Sciences humaines), Frédéric Grimaud, docteur en sciences de l'éducation et professeur des écoles, montre avec brio comment, petit à petit, le métier de professeur se transforme, résultat notamment d'une casse du collectif et d'une inflation de réformes et d'injonctions. A quelques jours de la rentrée scolaire et en pleine incertitude politique, il revient sur ce délitement de la fonction.

En quoi les enseignants sont-ils en cours de prolétarisation ?

Ce qui signe la prolétarisation, c'est la grande subordination à la tâche. De plus en plus, les outils sont imposés aux enseignants et le travail est très prescrit. Il y a une perte de l'expertise professionnelle. La deuxième étape, c'est l'arrivée du nouveau management public, autrement dit l'importation dans la fonction publique des normes de travail du secteur privé et la gestion par des indicateurs chiffrés. Chez Ford, on peut comprendre qu'ils veuillent produire plus de bagnoles ; nous, on n'a pas cet objectif de rendement. Ça frotte avec la culture professionnelle des agents. Et ça technicise le travail, qui devrait plutôt être organisé autour de valeurs. Or, plus c'est technique, moins c'est politique.

Un homme a, selon vous, achevé d'instaurer le taylorisme à l'école : Jean-Michel Blanquer. Pourquoi ?

Jean-Michel Blanquer est un vrai militant politique de cette manière managériale de concevoir l'organisation du travail. Prenez cette idée de l'école des fondamentaux : c'est une façon de réduire les attendus scolaires. Lire, écrire, compter, c'est ce qu'il faut de minimum pour les enfants d'ouvriers. Ça nécessite moins de compétences professionnelles, donc c'est plus facile de recruter des contractuels que dans une école qui aurait l'ambition de faire accéder à l'ensemble de la culture. Blanquer était là au bon moment, en négociant la sortie du virage libéral dans l'école. Il a laissé une auto- route à Attal et Belloubet.

En misant sur les fondamentaux, l'idée était d'élever le niveau des élèves en français et en mathématiques. N'est-ce pas une bonne chose ?

Toute la novlangue du nouveau management public est séduisante, on parle de compétences, de projets, d'innovations. Qui est contre ça ? Mais ça nous empêche de penser négativement le rapport de subordination au travail. Par exemple, vous signez le pacte [un engagement à assurer des missions supplémentaires, moyennant des primes supplémentaires, ndlr] pour devenir innovant et augmenter vos compétences. Pour pouvoir imposer ça à une profession, il faut avoir avant cassé ses codes, ses valeurs, sinon tout le monde refuse. On fragilise les gens, donc ils ont plus tendance à accepter des formes de subordination.

Lire la suite : <https://ufrba.reference-syndicale.fr/files/2024/09/Liberation-2-septembre.pdf>

Conférence de presse de la ministre démissionnaire Nicole Belloubet : problèmes d'affectations, manque d'enseignants, absence d'AESH, Abdelkrim Mesbahi le nouveau président de la FCPE qualifie cette rentrée "d'océan d'incertitudes".



Source : 123RF

MANQUE D'EFFECTIFS ET DE MOYENS

La *Fédération des Conseils de Parents d'Élèves* alerte sur "le manque de personnels enseignants" dans les salles de classe. Pour y répondre, la fédération souligne que "l'enjeu principal est de rendre le métier plus attractif et résoudre la question des remplacements qui sont l'objet de nombreuses angoisses chez les parents d'élèves". Elle demande "le remplacement des enseignants absents, et la fin de la période de carence de 15 jours sans remplacement", ainsi que "la revalorisation et le recrutement des enseignants en nombre suffisant".

"Un plan Marshall des services publics serait nécessaire", estime le président de la FCPE, qui dénonce "le manque de moyens financiers" alloués à l'école publique. Alors que Nicole Belloubet a affirmé que "la cohérence voudrait que le budget de l'Éducation nationale soit à minima sanctuarisé" et que "le prochain gouvernement devra y être très attentif", la fédération prévient qu'une "annonce de coupe budgétaire supplémentaire de l'éducation ne sera plus entendable".

La FCPE alerte également sur le financement de l'État des écoles privées "à hauteur de près de 75 %, qui fait diminuer le financement de l'école publique". "C'est ici un sentiment d'injustice et cette mise en concurrence commence à susciter beaucoup de colère", estime la fédération.

GROUPES DE BESOIN, PAUSE NUMERIQUE : L'OPPOSITION DE LA FCPE

La FCPE est aussi revenue sur les différents dispositifs en cours de déploiement dans les établissements en cette rentrée.

Concernant les groupes de besoin en 6e et 5e, la fédération demande le "retrait immédiat de cette mesure". Elle avait déjà, en ce sens, déposé en juin dernier un recours au Conseil d'État pour suspendre cette réforme qui "stigmatise les élèves les plus fragiles", affirme le président de la FCPE. Présentée par la ministre comme une manière de "faire progresser tous les élèves dans la maîtrise des savoirs fondamentaux en prenant mieux en compte leur diversité", la mesure est aussi largement critiquée par les syndicats enseignants.

Autre innovation de la rentrée : tester la "pause numérique". Sur cette mesure, qui oblige les élèves à déposer leur téléphone portable dans des casiers à leur arrivée dans l'établissement, la FCPE s'interroge : "Quid des enfants avec des suivis médicaux qui doivent rester connectés ? Et comment vont faire les élèves dans les milieux ruraux ? Comment gérer en cas de vol ?". La fédération s'oppose à cette expérimentation, qualifiée "d'usine à gaz". La FCPE s'oppose aussi aux expérimentations du port de l'uniforme qui "ne va pas diminuer les inégalités ni le harcèlement", affirme Isabelle Lacroix, coprésidente de la FCPE de Seine-Saint-Denis.

Nasr Lakhsassi, PLP et militant FSU

Enquête FSU

Il manque "au moins un enseignant dans 56 % des collèges et lycées"

En cette rentrée 2024, "il manque au moins un professeur dans 56 % des collèges et lycées", affirme le Snes-FSU, dans le cadre d'une enquête publiée le 6 septembre 2024. Des résultats qui "confirment la pénurie d'enseignants, mais aussi d'AESH et d'AED ", selon le syndicat.

Alors que Nicole Belloubet assurait, lors de la conférence de presse de rentrée, que le ministère de l'Éducation nationale était "tout proche de l'atteinte des objectifs de 100 % de couverture du besoin en enseignants", le Snes-FSU se dit "en mesure de montrer que la promesse n'est pas tenue".

METHODOLOGIE

Cette enquête, qui "a vocation à faire une photographie à un instant T", précise le Snes-FSU, a été réalisée par téléphone et e-mails auprès des responsables de sections du Snes-FSU d'établissements du 30 août au 5 septembre, sur un échantillon de 893 établissements "en prenant en compte le poids de chaque académie, ainsi que la répartition collèges/lycées".

Postes non pourvus, remplacements de longue durée "prévisibles et non remplacés"... "Tout confirme la crise structurelle que traverse l'Éducation nationale", estime le syndicat, qui observe aussi que dans certaines disciplines, comme le français et les mathématiques, où doivent se mettre en place les groupes au collège, il existe "un grand nombre de postes non pourvus".

Les personnels enseignants ne sont pas les seuls à manquer, poursuit le Snes-FSU, qui a recensé "17 % de collèges où il manque au moins une AESH", et près de 15 % établissements concernés par "le manque d'au moins un AED".

"Nous faisons tout pour qu'il y ait un professeur devant chaque classe, il y a énormément de situations complètement résolues", assure Nicole Belloubet sur *France inter*, le 2 septembre 2024. Sans exclure "des situations ponctuelles, comme un enseignant malade la veille de la rentrée, ou des difficultés à recruter sur certaines disciplines très techniques",

l'ancienne ministre affirme que "dans l'immense majorité des situations, les professeurs sont là".

RECRUTEMENT DE CONTRACTUELS : "DU BRICOLAGE"

Pour couvrir ces besoins, Nicole Belloubet met aussi en avant le recrutement de contractuels : bien que 3 000 postes n'aient pas été pourvus aux concours, la ministre démissionnaire assure, depuis, "avoir travaillé", notamment en recrutant des contractuels "dès le 1er juin", qui ont suivi, "pour certains, une formation. Nous avons comblé ces déficits", concluait la ministre.

Des recrutements "en catastrophe", selon le Snes, qui dénonce une formation "de quelques jours" : rien qui ne "permette de combler les postes vacants et d'assurer les remplacements", selon le syndicat. Qui a décompté, la veille de la rentrée, "1 301 annonces pour recruter dans le second degré sur le site de France Travail, contre 1 646 le 6 septembre", le faisant déplorer un "bricolage institutionnalisé".

REFONTE DES GRILLES, BAISSÉ DES EFFECTIFS...

Le prochain ministre de l'Éducation nationale dans le gouvernement de Michel Barnier devra "prendre la mesure de la grave crise" que traverse ce ministère, alerte le Snes, qui revendique notamment :

- ⇒ "d'augmenter les salaires de tous les personnels (qu'ils soient en début, milieu ou fin de carrière),
- ⇒ l'abandon du 'pacte enseignant',
- ⇒ une augmentation de 15 % du point d'indice,
- ⇒ une refonte des grilles qui porterait une entrée dans le métier, Isoe comprise à 2 500 € net pour les certifiés, CPE ou PsyEN et 2 750 € pour les agrégés,
- ⇒ de diminuer les effectifs dans les classes".

"Il faut se saisir de la baisse démographique pour revaloriser et recruter", considère le Snes, qui décompte, en sept années de rentrée, "8 865 emplois d'enseignants supprimés dans le second degré public pour 7 441 élèves en plus", et estime qu'il faudrait 10 617 emplois pour retrouver le taux d'encadrement de 2017 dans le second degré.

Extraits de US Magazine-Journal du SNES (août 2024)

CLASSES PRÉPA POUR LES RECALÉ-ES DU DNB :

❖ DES CLASSES QUI ORGANISENT LE TRI

La classe « prépa-2de » s'inscrit pleinement dans le « choc des savoirs », qui aura de graves conséquences sur l'ensemble du système éducatif puisqu'il va amplifier les inégalités et organiser le tri social des élèves. En effet, l'obtention du diplôme national du brevet sera indispensable pour accéder au lycée général, technologique et professionnel. Les finalités de notre système éducatif sont ainsi redéfinies de manière qu'il réponde avant tout aux besoins de main-d'œuvre peu ou pas qualifiée, qui perdurent dans de nombreux secteurs économiques. Pour preuve, les élèves ayant échoué au DNB mais entrant en apprentissage ou s'orientant en CAP ne seront pas astreint·es à cette classe « prépa-2de » ! Ce dispositif, calibré avec l'instauration d'un nouveau DNB, est donc une mécanique de gestion du flux d'élèves permettant de barrer la route du bac aux plus « faibles ».

❖ DES CLASSES QUI VIDENT LES LP

Chaque année, environ 100 000 jeunes n'ont pas le DNB, Pro y compris. Environ 50 000 vont en CAP et 45 000 en 2de bac pro, sur les 180 000 qui y sont orienté·es. Ainsi 25 % des jeunes qui demanderaient une 2de bac pro se verraient obligé·es d'aller en classe « prépa-2de ». Et dans certaines formations où les taux de pression sont faibles, la part des élèves n'ayant pas le DNB pourrait être bien plus importante ! En 2025, (dispositif expérimental en 2024-2025) si la classe « prépa-2de » est généralisée, elle sera effectuée dans l'établissement obtenu par AFFELNET ou dans un établissement « proche ». Les effectifs de cette classe ne seront donc pas définitifs avant juillet voire la rentrée, en raison des affectations tardives. La classe « prépa-2de » dure une année scolaire, non renouvelable. À son issue, les élèves poursuivent dans la formation et l'établissement dans lesquels ils ou elles avaient initialement été admis·es, sauf modification de l'offre de formation. Un changement de voie peut être réalisé, en fin d'année, sur demande des représentants légaux ou de l'élève majeur·e, après avis du conseil de classe.

❖ DES OBJECTIFS PEU AMBITIEUX

Cette classe doit permettre aux élèves de consolider les acquis du cycle 4, notamment les attendus du socle commun. Elle doit aussi confirmer l'orientation des élèves et les préparer à la poursuite en classe de 2de sous statut scolaire, en s'appuyant sur les contenus délivrés en 2de GT ou pro. Son organisation et sa mise en œuvre s'appuient sur des projets dont la thématique est définie par l'équipe pédagogique, à partir des besoins des élèves, et validée par le·la chef·fe d'établissement. Pour ces élèves en difficulté, on pouvait s'attendre à un enseignement renforcé. Ce ne sera pas le cas : le volume horaire hebdomadaire est fixé à 20 heures d'enseignements généraux et 7 heures « d'enseignements méthodologiques et préparatoires à la suite du parcours ». Cela reste inférieur aux heures normalement effectuées en 2de, avec près d'un quart des contenus qui seront particulièrement flous. Ainsi, le risque de décrochage pourrait s'accroître chez les élèves concerné·es... sauf à contourner ces classes en s'inscrivant en CAP et/ou en apprentissage !

Franck Féras Co-secrétaire national



Source : https://www.google.com/url?sa=i&url=https%3A%2F%2Fmaternelle27.circonscription.ac-normandie.fr%2Fspip.php%3Frubrique183&psig=AOvVaw1HTag8_n85oKUGCCpoxUU5&ust=1726773588285000&source=images&cd=vfe&opi=89978449&ved=0CBQjRxqFwoTCPCL_LGbzYgDFQAAAAAdAAAAABAE

Pendant ce temps là, au Rectorat...

Lors du dernier CSA de l'année scolaire 2023-2024, la Secrétaire générale Marie-Laure Janin s'est félicitée d'annoncer la réussite du Pacte auprès des enseignants de l'académie de Nancy-Metz. Cependant les bilans nationaux du Ministère affichent un taux de 36 % d'enseignants qui ont pris au moins un pacte, ce qui laisse tout de même 74 % de collègues qui ne s'en saisissent pas, et cela soit par conviction, soit par simple impossibilité : les études démontrent que les enseignants fournissent en moyenne 43 heures de temps de travail... peu de personnes peuvent augmenter encore cette durée, à moins soit de diminuer la qualité de leur travail, soit de devenir esclave de leur fonction ! Le Recteur Richard Laganier avait ouvertement déclaré que les enseignants avaient beaucoup de temps libre (...première nouvelle !) et qu'ils sont assez matures pour savoir quelles sont leurs limites : littéralement, c'est la politique de l'autruche en se dédouanant du fait de surcharger ENCORE les enseignants, tout pour éviter de recruter de nouveaux enseignants et les former dignement !

Lorène TOUSSAINT

... au Rectorat Bis...

Il avait remplacé au pied levé Jean-Marc Huart en juillet 2022, appelé à des fonctions ministérielles et c'est à présent le recteur Laganier qui nous quitte pour d'autres cieux plus attrayants en tant que conseiller éducation à Matignon et qui rejoint la team Barnier. A croire que notre rectorat est un tremplin à carrière !

Les organisations syndicales de Nancy-Metz dont le SNUEP et la FSU vont donc accueillir un nouvel arrivant, espérons-le sous peu....

Lorène TOUSSAINT

HEURES SUPPLÉMENTAIRES : NE CÉDEZ PAS AU CHANTAGE



Source : Sgen Pays de la Loire

L'ORS d'un·e PLP est de 18 h/semaine auxquelles peuvent s'ajouter 2 HSA (1) inscrites au VS (2) car effectuées toute l'année (décret n° 2019-309 11/04/2019). Toute heure au-delà de ces 2 HSA peut être refusée, même si certain·es proviseur·es exercent des pressions, notamment en faisant un chantage aux heures dédoublées. Il faut rester ferme et exiger la création de BMP. Désormais, les enseignant·es à temps partiel peuvent, à leur demande, faire des HSA (décret n° 2021-1326 12/10/2021). Certain·es proviseur·es risquent d'insister pour que des collègues acceptent 1 ou 2 h afin de faire absorber leur enveloppe. Il faut refuser ! Ce serait une vraie absurdité ! Ces heures sont moins payées que des heures poste... Et une retenue forfaitaire est effectuée par journée en cas d'absence. Les HSE (3) correspondent, elles, à des heures effectuées de façon ponctuelle (projet, remplacements, etc.) et sont déclarées à l'issue de la mission. Le SNUEP-FSU s'oppose à l'augmentation constante des heures supplémentaires : elles dégradent les conditions de travail des enseignant·es et elles contribuent à la suppression de postes.

(1).HSA : Heure supplémentaire année (2).VS : Ventilation de service (3).HSE : Heure supplémentaire effective

Article SNUEP national



Les Rectorats pensent qu'ils peuvent faire fi de l'aide que le SNUEP peut apporter au travail complexe d'affectation des stagiaires ou aux mutations des collègues PLP. Les commissaires paritaires nationaux du SNUEP FSU ont encore accompagné de nombreux adhérents jusqu'au 12 juillet et dès la mi-août cette année ; ils ont réussi à ajuster bon nombre de mutations ou d'affectations erronées pour les nouveaux stagiaires PLP. Le SNUEP est à vos côtés pour vos démarches administratives, n'hésitez pas à nous solliciter.

Dossier : l'apprentissage en augmentation, une aubaine pour les patrons, sponsorisés par des financements publics « démesurés ».



LES ENTRÉES EN APPRENTISSAGE AUGMENTENT DE PRES DE 11 % AU PREMIER SEMESTRE 2024 (DARES)

Le début d'année 2024 connaît un nouveau record en matière d'entrées en apprentissage. S'élevant à 10,9 % à fin juin sur un an, la progression des nouveaux contrats dépasse tous les taux de croissance enregistrés lors du premier semestre depuis la réforme de 2018, pour atteindre 92 900 contrats, d'après les données mises à jour par la Dares le 30 août 2024. À l'inverse, le nombre de nouveaux contrats de professionnalisation descend à 36 600 fin juin 2024, soit une chute de 17,8 % sur un an, marquant une baisse plus forte que celles observées les trois années précédentes.

Alors que les entrées en alternance avaient progressé de 10 % au premier trimestre 2024, la dynamique s'est essoufflée à fin juin, marquant une très légère hausse de 0,9 % par rapport à la même période l'année passée. Ce n'est pas du fait de l'apprentissage pour lequel les entrées augmentent de 10,9 % sur un an au premier semestre 2024, jusqu'à atteindre 92 900 contrats, d'après les données mises à jour par la Dares le 30 août 2024, mais du fait des nouveaux contrats de professionnalisation dont le nombre diminue de 17,8 % sur la même période, avec 36 600 contrats.

HAUSSE RECORD DES ENTREES EN APPRENTISSAGE

La croissance des entrées en apprentissage est tirée par le secteur privé avec une progression de +11,1 %, contre +1,2 % pour les nouveaux contrats enregistrés dans la sphère publique. L'évolution est similaire entre les entrées dans une formation de l'enseignement secondaire, en hausse de 10,8 % pour atteindre 47 500 nouveaux contrats, et les entrées dans l'enseignement supérieur, qui augmentent de 11 % pour atteindre 45 400 nouveaux contrats.

En revanche, les effectifs progressent plus fortement dans l'enseignement supérieur (+5,6 %) que dans le secondaire (+1,2 %). Au total, 957 200 personnes sont en contrat d'apprentissage à fin juin 2024, soit un effectif en hausse de 4 % par rapport à fin juin 2023.

FORTE CHUTE DES NOUVEAUX CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION

La baisse des entrées en contrats de professionnalisation observée à fin juin 2024 concerne à la fois les contrats signés par les personnes âgées de moins de 26 ans, qui diminuent de 15,6 %, et les contrats pour les 26 ans ou plus, en chute de 19,3 % sur un an.

Fin juin 2024, la Dares compte 85 100 personnes en contrat de professionnalisation, un effectif en baisse de 13,7 % par rapport à fin juin 2023.

TRES LEGERE PROGRESSION DES ENTREES EN ALTERNANCE

Au total, les entrées en alternance - contrats d'apprentissage et de professionnalisation confondus - augmentent très légèrement à fin juin 2024, de 0,9 % sur un an, pour atteindre 129 459 nouveaux contrats.

MAIS.....MAIS.....MAIS.....MAIS.....MAIS.....MAIS.....MAIS.....MAIS.....

Un rapport de mars 2024 (et publié seulement en septembre) sur "les dépenses publiques d'apprentissage et de formation professionnelle" démontre que le soutien financier public à l'apprentissage dans l'ESR est "disproportionné au regard de ses effets sur l'insertion" (IGF-Igas)

Deux mesures contribuent à cet essor de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur : la prime à l'embauche (6 000 euros pour la première année de contrat versés aux employeurs d'apprentis) et le coût contrat, dans le cadre de la loi Avenir professionnel. Mais l'investissement de l'État sur ces niveaux de formation est-il rentable ?

Premier constat : le soutien public à l'apprentissage dans l'enseignement supérieur "apparaît disproportionné au regard de ses effets sur l'insertion dans l'emploi, certes positifs mais quantitativement décroissants avec le niveau de qualification". 62,4 % des primes à l'embauche sont versées pour des apprentis de l'ESR, dont le nombre a augmenté de 360 % depuis 2020 et qui représentaient 62 % des entrées en apprentissage en 2023. En outre, la croissance de l'apprentissage dans le supérieur est avant tout portée par les écoles de commerce ou autres formations privées.

LES PRIMES A L'EMBAUCHE "ONT PU INDUIRE DES EFFETS D'AUBAINE"

La mission recommande de supprimer la prime à l'embauche, qui a "pu induire des effets d'aubaine", pour les niveaux 6 (licence) et 7 (master), dans les entreprises de 250 salariés et plus. D'après les auteurs, une telle mesure générerait 554 millions d'économies en 2025. Mais il faudrait préserver les niveaux bac +2 et infra "pour lesquels l'apprentissage présente la plus forte plus-value sur l'insertion professionnelle".

"Pour les diplômés de l'enseignement supérieur au-delà de bac +2, un différentiel de taux d'insertion est observable, mais de façon limitée par rapport aux autres niveaux de diplôme", justifient les rapporteurs. En effet, s'ils obtiennent "une amélioration de la qualité des emplois obtenus" et de leurs salaires, c'est au prix d'une dépense publique par apprenti "élevée au regard du bénéfice retiré".

Le rapport revient en détail sur les dispositifs et les montants des aides à l'embauche d'alternants et apprentis selon le type d'entreprise.

LES NPEC CROISSANTS AVEC LE NIVEAU DE CERTIFICATION

D'autre part, "les NPEC étant croissants avec le niveau de certification, l'essor de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur a alimenté la hausse des dépenses d'apprentissage". "Les NPEC moyens sont les plus faibles pour les diplômés de niveau 3 et les plus élevés pour les diplômés de niveau 7, respectivement 6 630 euros de NPEC moyen pondéré pour les diplômés de niveau 3 et 8 428 euros pour les diplômés de niveau 7", précise la mission.

Ainsi, "la libéralisation de l'offre de formation et son développement dans l'enseignement supérieur ont contribué à l'alourdissement de son coût pour les financeurs", indique le rapport, et ce malgré les deux baisses successives qu'ont connu les NPEC entre 2022 et 2023. Ces dernières n'ont pas suffi "à équilibrer le modèle de financement de l'apprentissage".

La mission se penche sur la rentabilité des organismes de formation, établit des scénarios de baisse propositions de baisse des aides en fonction du niveau de diplôme, de la taille de l'entreprise, etc.

(1) Les auteurs sont Jean-Baptiste Rozières, Matthieu Leclercq et Cléa Bloch, inspecteurs des finances, sous la supervision de Marie-Christine Lepetit, inspectrice générale des finances, et de Mireille Jarry et Émilie Seffray, inspectrices générale des affaires sociales.



TRAVAILLER ≠ SE FORMER
POUR NOUS C'EST
SE FORMER D'ABORD
C'EST CLAIR !

Ensemble,
sauvons les lycées pro





LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

Stages 1^{er} semestre 2024-2025

Jeudi 17 octobre 2024	Réformes en LP : les nouveautés de la rentrée 2024
Les parcours différenciés des terminales, la prépa 2 nd e, l'apprentissage à foison, DHG chamboulée, 100% d'insertion pro, l'évolution de la carte des formations...	
Tout savoir sur la réforme en LP. Inscriptions sur : sa.nancy-metz@snuep.fr	
Mercredi 13 et Jeudi 14 novembre 2024	Innovations technologiques, santé au travail, environnement : le débat confisqué (formation/débat intersyndical FSU, CGT, SUD)
Face à une technologie de plus en plus complexe où nous finissons par subir, et face aux préoccupations environnementales qui rejoignent les problèmes de santé publique, il est temps de se questionner.	
Inscriptions sur https://nuage.fsu.fr/index.php/apps/forms/s/pJzk3Qq6RRzRm9JmJHAT5Aqd	
Jeudi 21 novembre 2024	TZR etc...(stage avec le SNES)
Comprendre les subtilités du statut des TZR.	
Inscriptions sur : sa.nancy-metz@snuep.fr	
Mardi 03 décembre 2024	Moi PLP, ma rémunération , ma carrière
Les promotions (avancement accéléré, HC, classe exceptionnelle), déroulement du rdv de carrière, rupture conventionnelle, les mobilités (congé détachement, disponibilité...), comprendre son bulletin de paie...	
Inscriptions sur : sa.nancy-metz@snuep.fr	



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU,
1^{re} fédération de l'Éducation nationale.

BULLETIN DE PRÉ ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2024-2025

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2025

Adresse ce bulletin d'adhésion et votre règlement à votre section académique
ou au SNUEP-FSU 28 rue Eugène Oudinot 75013 PARIS
Courriel : snuep.national@wanadoo.fr
Site : www.snuep.fr - Téléphone : 01-85-65-03-56



MERCI de remplir complètement et LISÈLEMENT ce bulletin : cela facilite le travail des militants et.

Ancienne adhérente Oui N° : _____ Non
 M. Mme Date de naissance : ____/____/____
 NOM : _____
 Nom de naissance : _____
 Prénom : _____
 Adresse complète : _____

 Tél. fixe : _____ Portable : _____
 E-mail : _____

Discipline précise : _____
 Code (si connu) : _____

AFFECTATION :
 PLP SEP SEGPA EREA
 Collège Lycée Supérieur FC

Nom de l'établissement : _____
 RNE (facultatif) : _____
 Ville : _____
 Si TZR, Étab d'exercice : _____
 Rattachement administratif : _____

ACADÉMIE (au 01/09/2024) : _____

SITUATION ADMINISTRATIVE
 PLP CPE AED AESH
 Titulaire Stagiaire
 Classe normale Non classe Classe exceptionnelle
 Échelon au 01/09/24 : Depuis le : ____/____/____
 Contractuelle en CDD CDI
 Retraité-e En congé Sans emploi
 Emploi particulier : (VIP, AIA, CPA, détachement, Greff, MDE, Inspection,
 IR, congés divers) : _____

**Vous bénéficiez, que vous soyez imposable ou non,
d'un crédit d'impôt égal à 66% de votre cotisation.***
 *sauf déclaration aux frais réels ou 100 % de la cotisation est
comptabilisée dans les frais professionnels.

Journal FSU (à POUR s) : Numérique Papier

RÈGLEMENT DE LA COTISATION
 Temps partiel : _____ % Montant : _____ €
 Mode de paiement : Prélèvement en x 3 x 6
 Paiement en ligne en 1x ou 3x sur le site
 Chèque-s : x 1 x 2 x 3
 Dès que l'adhésion est enregistrée, elle est définitive et ne peut être remboursée.

Autorisation CNIL : Le SNUEP-FSU pour sa base d'informations des usagers adhérents publications syndicales se
demande au SNUEP-FSU de me communiquer les informations professionnelles de gestion de mon compte et de quelle
manière j'accède à ces informations.
 Je suis autorisé à faire figurer ces informations dans des fichiers traités électroniquement à des fins de gestion de mon compte et de quelle
manière j'accède à ces informations (04/01/01). Cette autorisation, de la conduite du renouvellement d'adhésion, est révoquée dès que
je m'inscris dans le droit d'accès, en me adressant au SNUEP-FSU.

Date : ____ / ____ / ____
 Signature :

DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE RENOUELABLE DE COTISATION

Je choisis en 2024-2025 le prélèvement automatique de mes cotisations. J'accepte le renouvellement automatique de mon mandat de cotisation même si je ne suis pas inscrit dans le répertoire des cotisations. Je pourrais apporter les corrections nécessaires (adresse, date de promotion, qualification, etc.) à tout moment de mon mandat de cotisation ou décider de ne pas renouveler.

Je vous autorise _____ autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever :

En 3 fois la somme de _____ € soit pour chaque prélèvement _____ €

le 2 des mois suivants : novembre 2024, janvier 2025, mars 2025

En 6 fois la somme de _____ € soit pour chaque prélèvement _____ €

le 2 des mois suivants : novembre 2024, décembre 2024, janvier 2025, février 2025, mars 2025, avril 2025

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNUEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débite votre compte et votre banque à débite votre compte conformément aux
instructions du SNUEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions établies dans le contrat qui vous sera présenté lors de
l'adhésion. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits, concernant le présent mandat, sont résumés dans un document que vous
pouvez obtenir auprès de votre banque.

NOM, PRÉNOM(S) ET ADRESSE DU DÉBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER
 SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL
 28 RUE EUGÈNE OUDINOT 75013 PARIS

IBAN
 BIC (Bank Identification Code)

Paiement récurrent/hépatif
 À : _____ Le : _____
 Signature : _____
 *N'utiliser pas de stylo ou de gel pour le compte et le numéro IBAN.

Joindre obligatoirement un RIB et compléter le mandat SEPA en cas de prélèvements.
 Paiement récurrent ne veut pas dire reconductible mais autorisation de plusieurs prélèvements.

En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU, 1^{re} Fédération de l'Éducation nationale.

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2025
Imposable ou non, vous bénéficiez d'un crédit d'impôts de 66 % du montant de la cotisation.

COTISATIONS ANNUELLES DES PLP ET CPE – ADHÉSION

Temps partiel: au prorata de la quotité de traitement

	Catégorie / Échelon	1	2	3	4	5	6 ou A1	7 ou A2	8 ou A3	9	10	11
Métropole en €	Classe normale Coût réel mensuel après crédits impôts	99 2,81	120 3,40	144 4,08	147 4,17	153 4,38	159 4,51	168 4,76	180 5,10	189 5,36	201 5,70	213 6,04
	Hors classe Coût réel mensuel après crédits impôts	192 5,44	201 5,70	216 6,12	224 6,63	249 7,06	261 7,40	267 7,67				
	Classe exceptionnelle Coût réel mensuel après crédits impôts	228 6,48	240 6,80	252 7,14	276 7,85		288 8,16	300 8,50	315 8,83			
La Réunion en €	Classe normale Coût réel mensuel après crédits impôts	99 2,81	150 4,42	180 5,27	192 5,44	198 5,61	204 5,79	210 6,12	234 6,63	240 7,06	264 7,48	282 7,98
	Hors classe Coût réel mensuel après crédits impôts	249 7,06	261 7,40	282 7,89	300 8,50	321 8,10	339 8,81	345 8,79				
	Classe exceptionnelle Coût réel mensuel après crédits impôts	294 8,53	309 8,76	324 8,16	351 9,95		375 10,63	390 11,05	408 11,54			
Nouvelle-Calédonie et Polynésie française en CFP	Classe normale Coût réel mensuel après crédits impôts	11897 337,88	18678 529,21	22215 629,43	22866 647,87	23514 666,23	24483 683,69	25881 723,39	27678 764,21	29475 805,13	31283 864,89	33089 898,31
	Hors classe Coût réel mensuel après crédits impôts	29358 821,81	30897 855,42	32882 942,98	35867 1010,57	38052 1078,14	40332 1142,31	41598 1159,87				
	Classe exceptionnelle Coût réel mensuel après crédits impôts	34701 983,20	36896 1039,73	38891 1094,25	41490 1175,55		44553 1262,34	46299 1271,37	48645 1378,28			
Guadeloupe, Mayotte, Martinique, Guyane en €	Classe normale Coût réel mensuel après crédits impôts	99 2,81	141 3,89	168 4,76	171 4,85	177 5,00	186 5,27	195 5,53	210 5,95	222 6,29	237 6,73	255 7,33
	Hors classe Coût réel mensuel après crédits impôts	222 6,29	237 6,73	255 7,33	273 7,74	288 8,16	306 8,67	312 8,64				
	Classe exceptionnelle Coût réel mensuel après crédits impôts	284 7,48	279 7,81	294 8,33	312 8,84		336 9,52	351 9,95	369 10,48			

AUTRES COTISATIONS : Stagiaire 1^{er} échelon classe normale AED : 24€ AESH : 24 € Sans traitement : 24€

Contractuels - (1) Les bonifications indiquées ainsi que les majorations brutes de traitement et indications (jours-mois)

Traitement mensuel BRUT ⁽¹⁾	Inférieure à 1101 €	de 1101 € à 1400 €	de 1401 € à 1700 €	de 1701 € à 2000 €	2001 € et plus
Cotisation annuelle	39 €	60 €	81 €	99 €	120 €
Retraités* - PLP et CPE					
Pension mensuelle BRUTE	Inférieure à 1801 €	de 1801 € à 2000 €	de 2001 € à 2200 €	de 2201 € à 2400 €	2401 € et plus
Cotisation annuelle	89 €	87 €	98 €	105 €	114 €

*Pour les retraités, l'adhésion au SNUEP inclut l'adhésion à la FGR-PP (Fédération générale des retraités de la Fonction publique)

CONTACTS AGADÉMIQUES

- Anvers**
Nicolas VOÏEN
SNUEP-FSU
11, rue de la Gare
1000 Anvers
- Antennes**
Fabrice MÉRILLI
SNUEP-FSU
1 rue des Tisserands
92800 Asnières-sur-Seine
- Arras**
Julien LÉONARD
Maison des Syndicats
SNUEP-FSU
68 rue Léonard de Vinci
59000 Arras
- Bordeaux**
Olivier JOUSSEBAUME
SNUEP-FSU - Immobilité
Parc d'Agrippine - Bât. 111
14 rue Carabinaud
33070 Lormont
- Caen**
Jean-Baptiste CHATRE
Christophe FERREIRA
SNUEP-FSU
Maison de jeunesse
29 rue Gabriel Péri
14000 Caen
- Caen**
Sandrine TOULOUSE
SNUEP-FSU Caen
209 Boulevard Bevinos
14000 Caen
- Caen**
Arlette STOLP
Anne SCHÉDEL
SNUEP-FSU
Maison des Syndicats
11113 rue des Andriens
14000 Caen
- Caen**
Raphaël DAMOIS
60 avenue Tanguet
14000 Caen
- Caen**
Bernard GILLARDIEN-ROLLIN
Pascale MICHELON
SNUEP-FSU
Bourse du Travail
32 rue de l'Europe
14000 Caen
- Caen**
SNUEP-FSU
Bâtiment "Les Rénovés"
2 Rue de la Bastille
14000 Caen
- Caen**
SNUEP-FSU
Bâtiment "Les Rénovés"
2 Rue de la Bastille
14000 Caen

Retrouver les mails et numéros de téléphone sur www.snuep.fr

- Caen**
Nicolas VOÏEN
Isabelle BARDON
SNUEP-FSU BP 847
97331 Cayenne Cedex
- La Réunion**
Jennifer LOPEZ
Rédaction des Langages Bel
C. April 2 - 7 Bd Mahatma
Gandhi 97480 Ste-Clotilde
- Caen**
Jeanne KLEMMY
SNUEP-FSU
209 rue Nationale
14000 Caen
- Caen**
Olivier MARATRE
Christophe TRISTAN
SNUEP-FSU
28 bis rue de Metz
97000 Limoges
- Caen**
Stéphane BRÉLOT
SNUEP-FSU, salle 44
B. du Travail Pl. Chateaubriand
14000 Caen
- Caen**
Christophe TRISTAN
SNUEP-FSU
47 avenue des Cordeliers
97000 Port de France
- Caen**
Alain MACHONNE
Salima HASLAWI
SNUEP-FSU
2 rue de la Paix
(près gare St-François)
97000 Ste-Clotilde
- Caen**
Fabrice MARQUEL
SNUEP-FSU
Bâtiment des Lys, local B
888 rue d'Argentan
14000 Argentan
- Caen**
Laurence TOUSSAINT
SNUEP-FSU
182 avenue du Général de Gaulle
14000 Argentan
- Caen**
SNUEP-FSU
Laurence AUBRY
Bourse du Travail
14 Place Imbach
97000 Argentan
- Caen**
Emmanuelle CARACH
Christine PÉRY
SNUEP-FSU
284 Bd de la République
92000 Nanterre
- Caen**
Michel BILLAUX
Julien CLERICQ
Paul LEBLOUCQ
Cyril MURANO
SNUEP-FSU
6 rue Louis Poterat
78100 Poissy
- Nouvelle-Calédonie**
Sandrine VAPARILLE
BP 88
98850 Nouméa Cedex
- Caen**
SNUEP-FSU
Christophe MAYMAM
26-27 Av. de l'Europe
BP 30038
97000 Ste-Clotilde Cedex
- Caen**
Emmanuel CAVATERRA
Emmanuel CHÉRIE
Raphaël BILLOUCQ
SNUEP-FSU Paris
28 rue Eugène Guislain
75013 Paris
- Caen**
SNUEP-FSU
18 Av. du Parc Wilhelme
92010 Poissy Cedex
- Polynésie Française**
Vanessa LO
spa PARAFATUA
BP 82841
98702 Papeete Cedex
- Caen**
Régis D'EGALLE
18 rue de l'Église
97000 Ste-Clotilde Cedex
- Caen**
Romain COLLEIC
Florence GRÉGAN
SNUEP-FSU
16 rue Pige
38000 Grenoble
- Caen**
SNUEP-FSU
4 rue de L. Lacombe
97000 Ste-Clotilde
- Caen**
Gaëlle AMALRIC,
Emmanuel JALOUX
SNUEP-FSU
2 avenue Jean Moulin
37000 Tours
- Caen**
Olivier GUYON
SNUEP-FSU Versailles
38 rue Eugène Guislain
75013 Paris